



*Compte-rendu  
de la réunion du  
Conseil Municipal  
du  
24 mars 2015*

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 19 mars 2015

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Michel LEQUITTE, Chantal BOUSSICAUD, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Marie-Paule DÉNOS, Denis BARRÉ, Carole CHOPELIN, Laurent JÉGAT, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Claire MARQUENIE, Virginie SABLÉ, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR : Mme Françoise BLANCHARD donnant pouvoir à M. Laurent JÉGAT

ABSENT: M. Christel BARBOTEAU

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres absents : 2

Procurations : 1

Votants : 22

Monsieur Martial Guyot a été élu secrétaire de séance.

### 1- COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni remarque de sa part.**

## **2- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rémy Brulé, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Alain Marchal, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Après vote à l'unanimité,

- **adopte le Compte Administratif – Commune afférent à l'exercice 2014 et arrêté selon le document annexé,**
- **constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document annexé.**

## **3- COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : ASSAINISSEMENT, SALON FUNÉRAIRE, LOCAUX COMMERCIAUX, PÔLE DE SERVICES, LES BRUYÈRES**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rémy Brulé, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 des budgets annexes, dressés par Monsieur Alain Marchal, Maire, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Après vote à l'unanimité,

- **adopte les Comptes Administratifs relatifs aux budgets annexes de l'exercice 2014 et arrêtés dans les documents ci-joints,**
- **constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document annexé.**

## **4- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2014 relatifs au budget principal et aux budgets annexes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'affecter les résultats d'exercice 2014 respectivement aux budgets désignés dans le tableau ci-après :**

Budget	Résultat de fonctionnement	Réserves d'investissement	Report de fonctionnement
Commune	554 939,27 €	554 939,27 €	
Assainissement	72 693,39 €		72 693,39 €
Salon funéraire	303,79 €		303,79 €
Locaux commerciaux	22 580,74 €	22 580,74 €	
Pôle de services	8 652,33 €	8 652,33 €	
Les Bruyères	0,51 €		0,51 €

#### **5- IMPÔTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2015**

Monsieur le Maire indique que la «Commission finances» propose le maintien des taux d'imposition actuel. La situation financière de la commune étant saine, les taux actuellement appliqués sont compatibles avec les besoins de financement. Il est fait observer que le niveau d'endettement est bien maîtrisé et qu'il est en deçà des moyennes des communes de même strate du Département.

Vu l'article 2 de la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980,

Vu l'article L 2331-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :**

Taxes	Taux
Habitation	12,76 %
Foncier bâti	20,00 %
Foncier non bâti	49,39 %

#### **6- BUDGETS PRIMITIFS 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs, budget principal et budgets annexes, afférents à l'exercice 2015

Vu les articles L 2311-1 et 2 et L2312-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :**

**Budget principal :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 344 283 €	2 344 283 €
Investissement	1 980 780 €	1 980 780 €

**Assainissement :**

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	219 266 €	219 266 €
Investissement	759 511 €	759 511 €

**Salon funéraire :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 250 €	14 250 €
Investissement	98 464,72 €	98 464,72 €

**Les Bruyères 2 :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	425 505 €	425 505 €
Investissement	652 789,37 €	652 789,37 €

**Locaux commerciaux :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 000 €	20 000 €
Investissement	261261,75 €	261 261,75 €

**Pôle de services :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 000 €	15 000 €
Investissement	580 240 €	580 240 €

**7- SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire invite M. Brulé à présenter ce point. M. Brulé indique que 6 demandes ont sollicité le concours financier de la Commune. Les demandes sont présentées par :

- *IDREA (ex GVA) qui assure un soutien au monde agricole et propose de nouvelles pistes de développement,*
- *Echange partage et deuil dont l'action vise à soutenir les personnes face au deuil*
- *Pas à Pas qui assure un accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de fragilité sociale*
- *Les Camélias qui réunit les parents d'enfants handicapés (dont un de Sérent),*
- *Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées qui organise un rassemblement le 03 octobre prochain à Sérent*
- *Association Roller Hockey de St Marcel : Association qui compte des membres Sérentais.*

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'attribuer les subventions suivantes :**

<b>IDREA</b>	<b>120 €</b>
<b>Echange Partage et deuil</b>	<b>80 €</b>
<b>Pas à pas</b>	<b>110 €</b>
<b>Camélias</b>	<b>80 €</b>
<b>Fraternité Chrétienne</b>	<b>Une gratuité de la salle des fêtes (le 03/10)</b>

- de ne pas accorder d'aide à l'association Roller Hockey de St Marcel qui n'organise pas de compétitions sur le territoire communal.

#### **8- DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE GESTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal des transports scolaires de la région de Questembert sollicite la participation financière de la Commune pour la prise en charge des frais de gestion pour 5 enfants de Sérent utilisant les transports scolaires et fréquentant les établissements du Lycée Marcellin Berthelot ou le Collège J.L Chrétien de Questembert. La participation demandée s'élève à 49 € par enfant soit 245 €. Une demande du même type est formulée par Josselin Communauté pour 2 enfants fréquentant le Lycéen Ampère. L'aide demandée est de 16 € par enfant soit 32 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes pour un montant de 245 € avec le S.I. des transports scolaires de la région de Questembert et 32 € au bénéfice de Josselin Communauté.**

#### **9- AIDE AU PROJET PÉDAGOGIQUE POUR UN ENFANT EN CLASSE CLIS**

Monsieur le Maire explique que l'école Saint Louis de Ploërmel sollicite une participation communale pour le financement d'une sortie scolaire pour un enfant de Sérent scolarisé en classe CLIS. A ce jour, la participation des familles s'élève à 130 €. Il est proposé de verser une contribution à hauteur de l'aide actuellement octroyée par enfant fréquentant les écoles de Sérent pour les sorties pédagogiques soit 23,56 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de verser une subvention de 23,56 € au bénéfice de l'école Saint Louis de Ploërmel pour participer au frais de déplacement d'un enfant de Sérent scolarisé en CLIS.**

#### **10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire indique qu'au regard des besoins de service, compte tenu des souhaits exprimés par l'agent concerné, compte tenu de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé de porter le temps de travail de l'assistant de conservation du patrimoine principal de 19 h à 17 h30.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de porter à compter du 1<sup>er</sup> mars le temps de travail de l'assistant de conservation du patrimoine principal de 19 h à 17 h 30**

#### **11- AIDES POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire indique que la CCVOL n'a pas réservée une suite favorable à la demande portant sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques ce qui est quelque peu dommage puisqu'une action isolée des communes aura des résultats moins efficaces. Compte tenu de la délibération du 10 février 2015 et de l'engagement fort du Conseil municipal sur ce sujet il est proposé de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques. Les modalités de l'octroi de la subvention sont calquées sur celles établies par le Conseil Général.

Il est précisé en outre que les demandes recevables concerneront exclusivement la destruction de nids de frelons asiatiques intervenant entre le 1er mai et le 15 novembre. Le versement de la subvention communale pourra être effectif à compter de la validation, par l'élu référent sur ce sujet, de la demande d'aide auprès du Conseil Général. Ce dispositif étant expérimental il ne s'applique, dans un premier temps, qu'au titre de l'année 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'octroyer, dans les conditions énoncées ci-dessus, une aide de 50% aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.**
- **d'indiquer que ce dispositif est expérimental et ne s'applique dans un premier temps qu'au titre de l'année 2015**

#### **12- ACQUISITION D'UNE PARCELLE À LA MAGDELEINE**

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une parcelle sise à la Magdeleine appartenant aux conjoints L'Hopitalier. Cette parcelle cadastrée AH 178 d'une superficie de 17 630 m<sup>2</sup> est située en secteur 2 AU. Il est proposé d'en faire l'acquisition à un prix net de 8 000 €. Les charges inhérentes à cette opération incomberont à l'acquéreur.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de l'acquisition de la parcelle AH 178 propriété du conjoint L'Hopitalier au prix net de 8000 €,**
- **de la prise en charge des frais liés à cette acquisition,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

### **13- ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN**

Afin de bénéficier d'un réseau de proximité avec des communes confrontées à des problématiques similaires à celles rencontrées par Sérent, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des Maires Ruraux du Morbihan

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de l'adhésion à l'association des Maires ruraux du Morbihan,**
- **de la prise en charge des frais éventuels d'adhésion,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

### **14- AFFAIRES DIVERSES**

#### **a. CHALET D'ACCUEIL AU CAMPING**

M. le Maire présente le projet proposé par le cabinet Bléher. Ce projet vise à améliorer très sensiblement les conditions d'accueil du camping dans le respect des normes pour les personnes à mobilité réduite et à créer un espace salle de réunions et de détente qui constituera un élément supplémentaire d'attractivité. Parallèlement cet espace fera partie intégrante de la base VTT. Le Conseil valide le principe de réalisation de ce projet dont le coût HT est estimé à 101 000 €. Il conviendra d'examiner plus précisément l'esthétique du bâtiment et son intégration avec la piscine.

#### **b. PROGRAMME VOIRIE**

M. indique qu'en collaboration avec les services de la CCVOL, le programme voirie a été arrêté. 5 entreprises ont répondu. L'offre la mieux disante est celle de COLAS Centre Ouest pour un montant de 65 471 € HT. L'estimation était de 99 025 € HT.

#### **c. QUESTIONS INTERCOMMUNALES**

Piscine : Les travaux relatifs au Pentagliss progressent. Il devrait être opérationnel en juin. La CCVOL s'est orienté vers une Délégation de Service Public pour la gestion des « deux » piscines. Ce choix pose la question des incidences sur le personnel de Sérent qui était mis à disposition de la CCVOL pour gérer l'équipement situé au Pont Salmon.

ZA du Gros Chêne : le transfert des effluents vers la station sera prochainement opérationnel.

SCOT : L'application du schéma de cohérence territoriale devrait être effective en 2017 pour le secteur du Pays de Ploërmel. La volonté de créer une vraie dynamique sur tout le territoire est affirmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus**